



Service Public
Fédéral
FINANCES
TRÉSORERIE



Monnaie Royale de Belgique

Rapport annuel 2024

27.03.2025



Table des matières

Table des matières	2
1. Avant-propos	3
2. Analyse des activités de la MRB en 2024	3
2.1 Le Commissaire des Monnaies	3
2.2. Le contrôleur du monnayage	5
2.3. L'inspecteur de l'essai	5
2.3.1. Le Bureau de la Garantie	5
2.3.2. Le Centre National d'analyse des pièces	9
2.4. Le coordinateur du cahier spécial des charges	15
2.4.1. Collaboration avec la Monnaie Royale des Pays-Bas (KNM)	16
2.4.2. Collaboration avec d'autres pays de la zone euro	29
3. Conclusion sur la gestion de la qualité 2024 et perspectives 2025	30
4. Annexes	31

1. Avant-propos

Ces dernières années, la Monnaie Royale de Belgique (MRB) a rempli ses missions en accord avec les ambitions du SPF Finances, sous la tutelle de son administration mère, l'Administration générale de la Trésorerie. L'exécution correcte, la serviabilité, le dynamisme et l'intégrité sont les valeurs fondamentales sur lesquelles s'est reposée la MRB.

Le rapport annuel 2024 de la MRB s'inscrit dans la continuité des années précédentes et détaille les tâches des différents départements : le support au management, la conception des pièces et le laboratoire du service administratif de la MRB. Enfin, il offre une perspective sur l'année 2025.

2. Analyse des activités de la MRB en 2024

2.1 Le Commissaire des Monnaies

L'année écoulée a été relativement ordinaire, les contrats avec les sous-traitants¹ étant encore en cours. Par conséquent, l'éventail des tâches est demeuré le même :

1. la commande de pièces de circulation ;
2. le contrôle de qualité des pièces de monnaie en circulation et l'assistance au screening des fausses pièces de monnaie ;
3. la représentation de l'État belge au niveau international ;
4. l'exécution de toutes les activités imposées par la loi, autres que celles mentionnées aux points 1 à 3. Pour ce dernier point, il s'agit surtout de toutes les tâches exécutées en tant que Bureau de la Garantie des métaux précieux, conformément à la loi du 11 août 1987 relative à la garantie des ouvrages en métaux précieux et à l'arrêté royal du 18 janvier 1990 portant les modalités d'exécution de cette loi.

¹ La Monnaie Royale des Pays-Bas, pour la production et commercialisation des pièces de circulation et de collection, et la société slovaque Monea, pour la destruction des pièces impropres à la circulation.

Comme les années précédentes, des efforts **opérationnels** ont été déployés pour assurer une exécution et une coordination correcte des cahiers spéciaux des charges. Les réunions d'équipes et les participations au Comité de gestion de la Trésorerie ont contribué à un suivi continu.

Le *Key Risk Indicator* développé pour le suivi des stocks a mis en évidence la nécessité de commander des pièces de 5 et 50 cents en début d'année. Il a également révélé un besoin de pièces de 2 euros, mais les contraintes budgétaires n'ont pas permis d'y répondre intégralement. Nous avons maintenu la décision stratégique prise avec les parties prenantes de donner la priorité à la production des dénominations plus petites, car notre pays dispose d'un stock important de pièces de 1 euro. Néanmoins, quatre millions de pièces commémoratives de 2 euros ont été produites pour la circulation, réparties équitablement entre les deux thèmes de cette année : la présidence belge de l'UE et la lutte contre le cancer. Les présentations de ces pièces se sont à nouveau tenues dans des lieux emblématiques.

En matière de **RH (Personnel)**, un collaborateur de la Monnaie Royale est parti à la retraite après une longue carrière au SPF Finances. Nous prévoyons un remplacement en 2025, qui s'inscrira également dans la planification de la succession du chef de laboratoire de la Monnaie Royale, qui prendra sa retraite en 2026. Par ailleurs, le contrat Rosetta d'un autre collaborateur a été prolongé de deux ans, jusqu'à l'été 2026.

Les **audits externes et internes** dans le cadre de la norme ISO 9001:2015 ont mis en évidence 11 points d'amélioration, répartis en six remarques de niveau moyen et cinq recommandations. Certains de ces commentaires portent sur l'approfondissement du partage des connaissances nécessaire dans le cadre de la planification de la succession susmentionnée.

En ce qui concerne la **mission de représentation**, la MRB a continué à représenter notre pays dans divers domaines. D'une part, par le biais du Mint Directors Working Group (MDWG) et de ses groupes de travail *task force*, d'autre part dans les groupes d'experts (ECSC, ECOWG, ETSC et CCEG). Elle a également participé à la *Coin Conference*.

Au **niveau stratégique**, la MRB a déployé des efforts supplémentaires pour sensibiliser les citoyens à leur comportement de thésaurisation des pièces. Une campagne de communication sur les médias sociaux a notamment été lancée au second semestre, ainsi qu'un spot TV dans le cadre de la « Minute Fédérale ». La demande d'une nouvelle campagne de communication a été refusée par l'Inspecteur des Finances.

Enfin, la MRB a également élaboré le projet de déménagement vers le nouveau cash center de la Banque nationale au cours de l'année 2024.

2.2. Le contrôleur du monnayage

L'arrêté royal du 15 mars 2022, qui règlemente les missions spécifiques de la MRB et remplace l'ancien règlement organique du 5 août 1992, stipule que l'inspecteur de l'essai agit en tant que comptable des métaux. Il est responsable de la conservation de tous les métaux et produits en métal appartenant à la MRB, ou qui lui sont remis en dépôt par des tiers contre accusé de réception.

Fin 2024, la MRB a enregistré et traité l'inventaire de tous les métaux et produits en métal dans le compte des biens destiné à la Cour des comptes.

Pendant l'année 2024, les mouvements qui ont eu lieu dans cet inventaire concernaient la vente de pièces commerciales par *Fin Shop*. Les ventes de pièces de monnaie et de matériaux pour le compte de la MRB s'élevaient à 16.862,34 euros en 2024 contre 14.505,00 euros en 2023.

2.3. L'inspecteur de l'essai

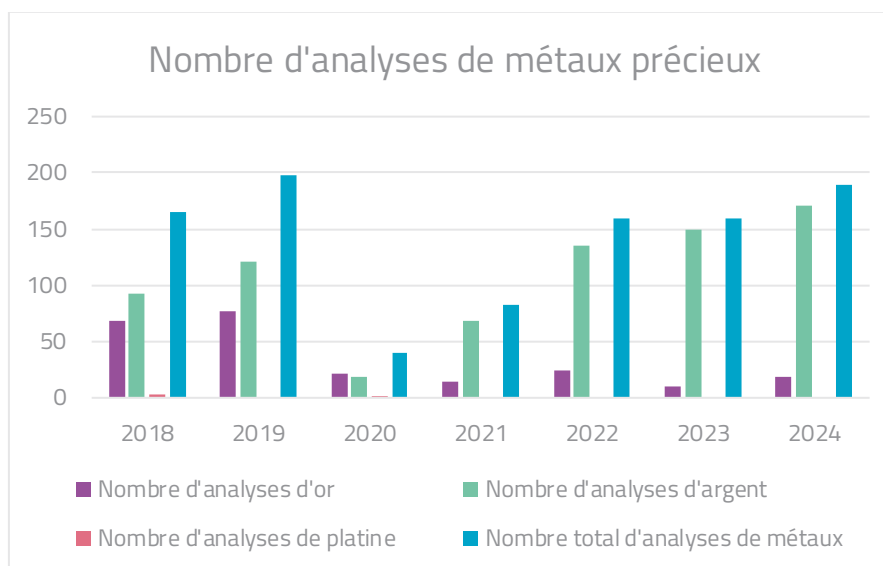
2.3.1. LE BUREAU DE LA GARANTIE

ANALYSES

Le nombre d'analyses de métaux précieux a augmenté, passant de 159 analyses en 2023 à 190 en 2024. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des analyses d'argent, avec 171 analyses en 2024 contre 149 en 2023. Le nombre total d'analyses reste cependant légèrement inférieur aux 198 analyses réalisées en 2019.

Le nombre d'analyses d'or a également augmenté en 2024, avec 19 contre 10 en 2023.

Le graphique ci-dessous montre que le nombre d'analyses d'argent a fortement augmenté après la « période Covid ».

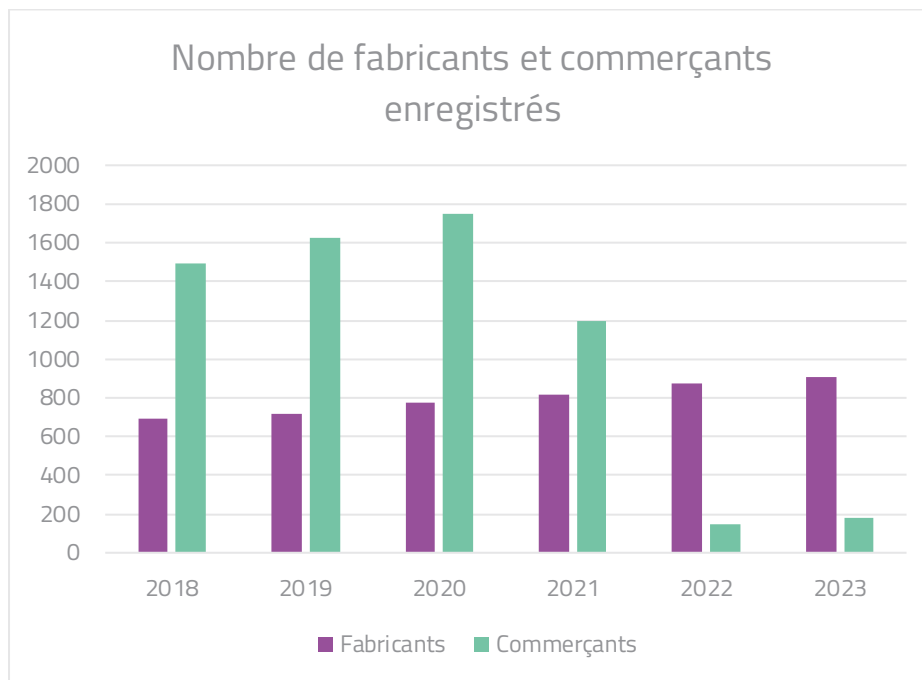


ENREGISTREMENTS

Le graphique suivant illustre l'évolution du nombre d'enregistrements auprès du Bureau de la Garantie depuis 2018. On observe une tendance globale légèrement à la hausse du nombre de fabricants enregistrés dans le secteur des ouvrages en métaux précieux. L'année 2024 est marquée par une forte augmentation du nombre de nouveaux fabricants. Cela pourrait s'expliquer par la hausse des prix de l'or et de l'argent, qui rend le secteur plus attractif.

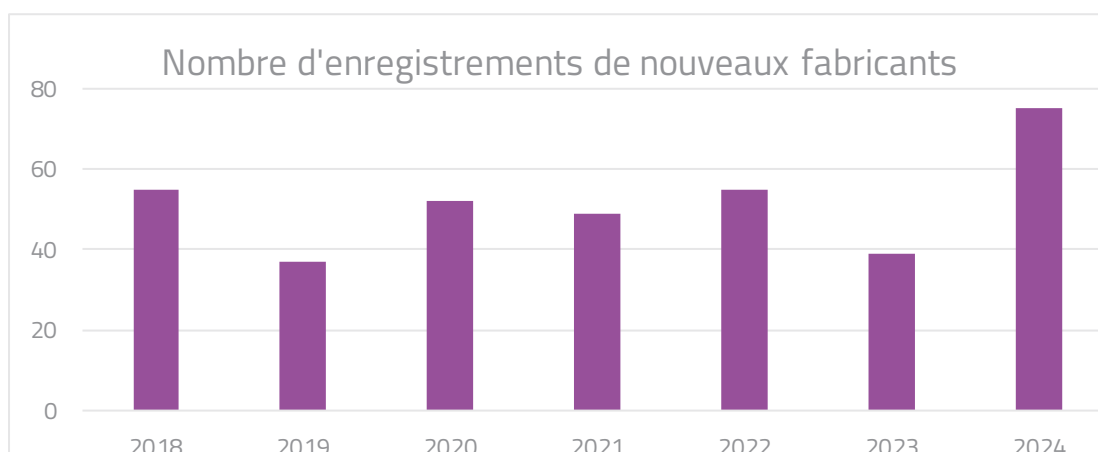
Concernant l'enregistrement des commerçants, il convient de noter qu'une modification législative survenue le 19 juillet 2021 a supprimé l'enregistrement obligatoire. Depuis, seuls les racheteurs en métaux précieux, les fabricants et les essayeurs de commerce sont tenus de s'enregistrer, sans renouvellement annuel. Seuls les racheteurs en métaux précieux sont désormais présentés dans le graphique ci-dessous. En raison de cette modification législative, toute comparaison entre le nombre de commerçants avant et après le 19 juillet 2021 est devenue non pertinente.

À la date du 31 décembre 2023, 177 racheteurs étaient enregistrés. À la même date en 2024, ce nombre a atteint 206, soit une augmentation nette de 29 racheteurs.



Le nombre de poinçons-signatures enregistrés a fortement augmenté, passant de 39 en 2023 à 75 en 2024, soit une hausse de 192,3 %.

Il y a également eu quatre désinscriptions de fabricants en 2024, ainsi que six désinscriptions via l'application au cours de la période précédente. À la fin de 2024, 972 fabricants étaient enregistrés comme actifs, contre 907 en 2023.



ENQUÊTE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de son amélioration continue, la MRB a mené une enquête en 2024 auprès des clients du Bureau de la Garantie à l'aide de l'outil ICT « *SurveyMonkey* » du SPF Finances.

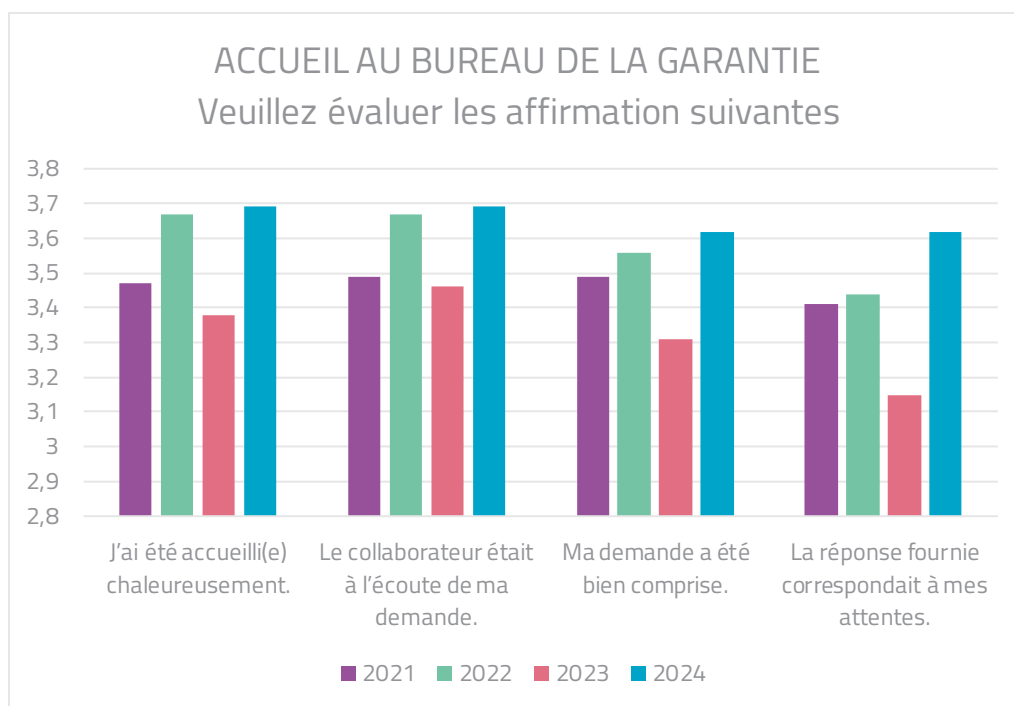
L'enquête comprenait sept questions (voir annexe 1). Chaque acheteur et fabricant de métaux précieux nouvellement inscrit entre novembre 2023 et novembre 2024 a été contacté par courrier, dans lequel figuraient un code QR et un code-barres renvoyant vers le questionnaire en ligne.

Au total, 73 fabricants et 40 acheteurs en métaux précieux ont été invités à participer.

Le taux de réponse en 2024 était légèrement inférieur à celui de 2023, à savoir 17,70 % (20 réactions sur 113 lettres envoyées) contre 22,22 % en moyenne (soit 18 sur 81 fabricants et commerçants).

Le graphique ci-dessous montre l'évaluation de la qualité de l'accueil reçu au Bureau de la Garantie par 13 répondants. Le score moyen pondéré en 2024 est de 3,66 sur 4, soit 91,38 %, contre 83,1 % (3,325 sur 4) en 2023, 89,6 % en 2022, et 86,6 % en 2021.

L'augmentation du score en 2024 par rapport à 2023, ainsi que le fait qu'il s'agisse du meilleur résultat depuis 2021, peuvent être attribuées à la mise à jour de l'application du Registre de la Garantie en 2024. Cette mise à jour a permis de résoudre les problèmes techniques rencontrés lors de l'utilisation de l'application en 2023, notamment en ce qui concerne les paiements. En 2024, 94,44 % des paiements via l'application se sont déroulés sans aucun problème signalé. Ce chiffre contraste fortement avec celui de 56,25 % en 2023.



EXAMEN D'ESSAYEUR DE COMMERCE

Aucun examen n'a été organisé étant donné qu'aucun candidat essayeur de commerce ne s'est présenté.

2.3.2. LE CENTRE NATIONAL D'ANALYSE DES PIÈCES

LES MONNAIES FAUSSES ET ENDOMMAGÉES

Concernant le Centre national d'analyse des pièces (CNAP, ou CNAC en anglais), nous avons constaté une diminution du nombre de fausses pièces, passant de 9.194 en 2023 à 8.310 en 2024, soit une baisse de 9,62 %. Le nombre total de pièces suspectées d'être fausses a également diminué, passant de 13.358 en 2023 à 11.524, soit une diminution de 13,73 %. Comme les années précédentes, la MRB a effectué un contrôle approfondi sur les lots de pièces endommagées. Ces lots proviennent principalement des centres de tri de pièces (CIT) de Brinks et Loomis.

En outre, des pièces endommagées ont également été reçues de la part de Banque nationale de Belgique (BNB) après l'approbation préalable de contrôle par la MRB. En 2024, la BNB a notamment

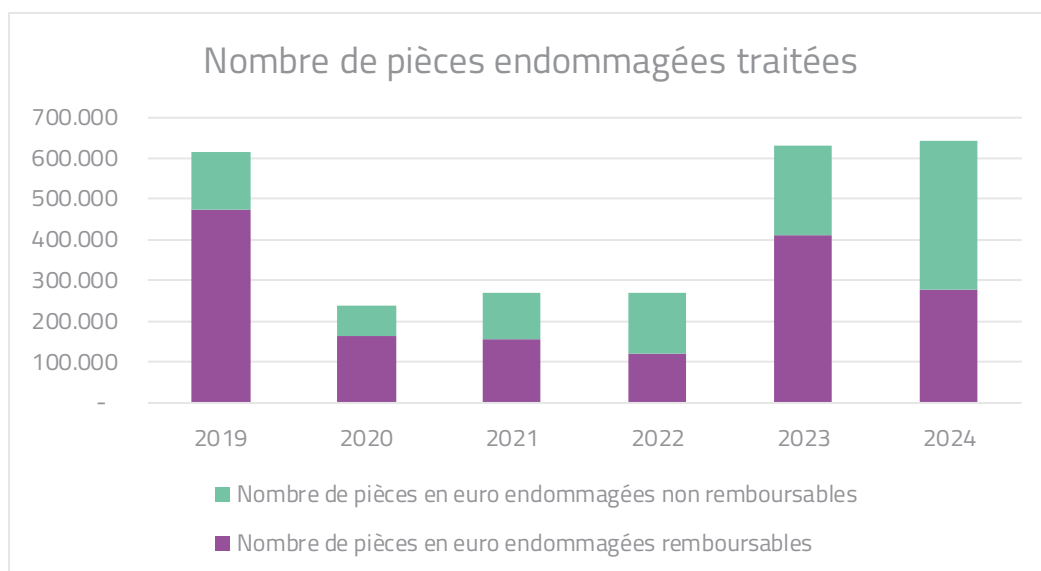
transmis au CNAP un important lot de pièces endommagées, fourni par une société de recyclage néerlandaise.

Ce lot a ensuite été placé sous scellés par l'OCRF-M. Il fait partie d'une affaire judiciaire administrative ainsi que d'une enquête judiciaire, de sorte qu'il n'est pas possible de donner plus de détails à son sujet dans le présent rapport annuel.

Conformément au Règlement européen 1210/2010, chaque pays de la zone euro doit contrôler la qualité des pièces de circulation des huit dénominations, de 1 cent à 2 euros. Les fausses pièces, les pièces ressemblant aux pièces en euros et les pièces endommagées doivent être retirées de la circulation.

La majorité des fausses pièces, des pièces ressemblant aux pièces en euro - notamment certaines devises étrangères comme les 10 bahts thaïlandais et la livre turque - ainsi que les pièces en euros endommagées (volontairement ou involontairement) sont retirées de la circulation par les centres de tri grâce à leurs machines de tri lors du contrôle réglementé de l'authenticité des pièces. Au total, 616 des 8.310 fausses pièces identifiées ont été détectées par le CNAP dans les lots de pièces endommagées. La grande majorité, soit 7.694 fausses pièces, a été détectée par les machines de tri des centres de tri et de la BNB.

Le graphique suivant présente un aperçu des pièces en euros remboursables et non remboursables par l'Etat, classées par année, au cours des cinq dernières années. En 2019, la MRB a reçu pour contrôle un stock important de pièces de monnaie, stockées depuis des années chez un transporteur de fonds. Par ailleurs, l'augmentation significative en 2023 peut être attribuée au dépôt de pièces effectué par des organisations caritatives. En 2024, le lot de pièces endommagées fourni par la société de recyclage néerlandaise a été inclus, bien que celui-ci soit toujours impliqué dans une affaire judiciaire administrative et une enquête judiciaire en cours.



LES MACHINES DE TRI

En 2024, conformément au Règlement européen 1210/2010, le CNAP a contrôlé un total de 14 machines de tri utilisées pour le contrôle de l'authenticité des pièces, dans les centres CIT (Brinks et Loomis) ainsi qu'à la Caisse centrale de la Banque nationale de Belgique.

Comme en 2023, six machines ont été testées chez Brinks. À la suite d'une réorganisation, l'entreprise ne dispose plus que d'un seul site dédié au tri de pièces depuis 2024. Ainsi, les contrôles de l'authenticité des pièces ne sont plus effectués à Courtrai et à Liège. Les deux machines de tri de Courtrai ont été transférées à Grand-Bigard en 2023, suivies des deux machines de Liège en 2024.

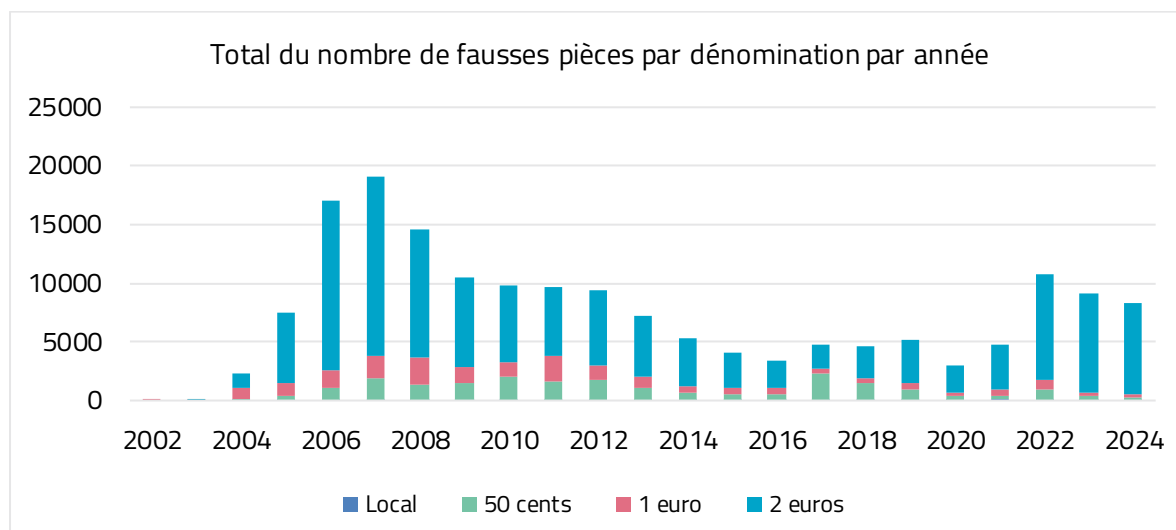
Au CIT de Loomis à Laeken (Bruxelles), deux nouvelles machines de tri ont été testées l'année dernière. Elles remplaceront les trois machines testées en 2023.

À la Caisse centrale de la BNB, six machines de tri de pièces ont été testées, soit le même nombre que l'année précédente.

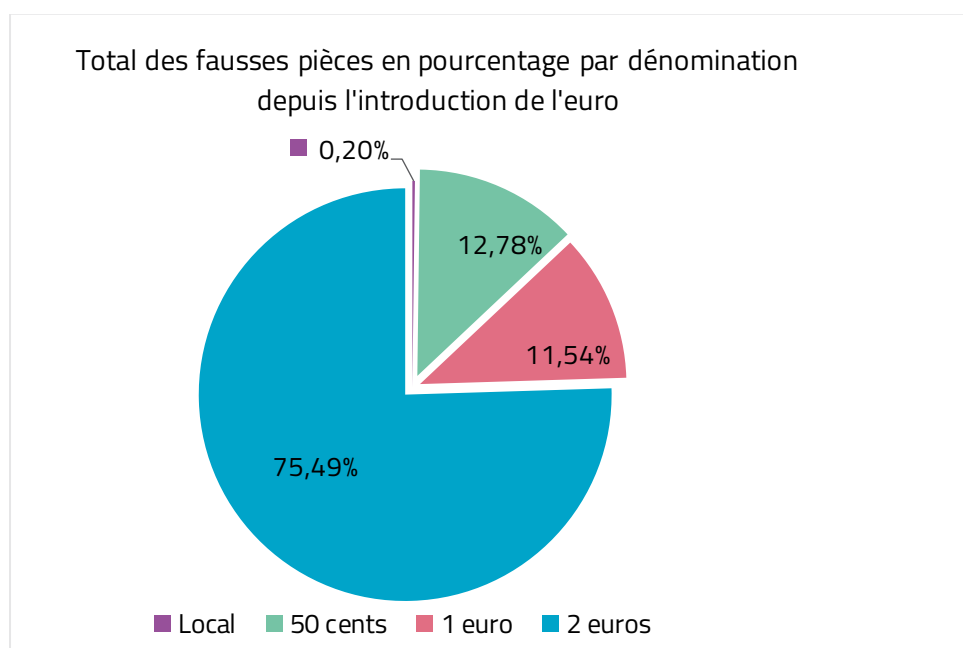
Toutes les machines testées ont fonctionné de manière conforme. Cela signifie qu'elles ont correctement identifié et rejeté toutes les fausses pièces de la série de tests uniformisés au niveau européen.

Le graphique ci-dessous présente un aperçu des fausses pièces en euros reçues par le CNAP de 2002 à fin 2024. Durant cette période, outre les vraies pièces en euros non conformes, les pièces

en euros endommagées et les devises étrangères ressemblant aux pièces en euros, seules les fausses pièces de 50 cents, 1 euro et 2 euros ont été transmises au CNAP par les différents centres de tri et l'Office central de répression du faux monnayage (service compétent de la police judiciaire).



Le graphique ci-dessous illustre la proportion des fausses pièces de 50 cents, 1 euro et 2 euros par rapport au total des fausses pièces recensées depuis 2002.



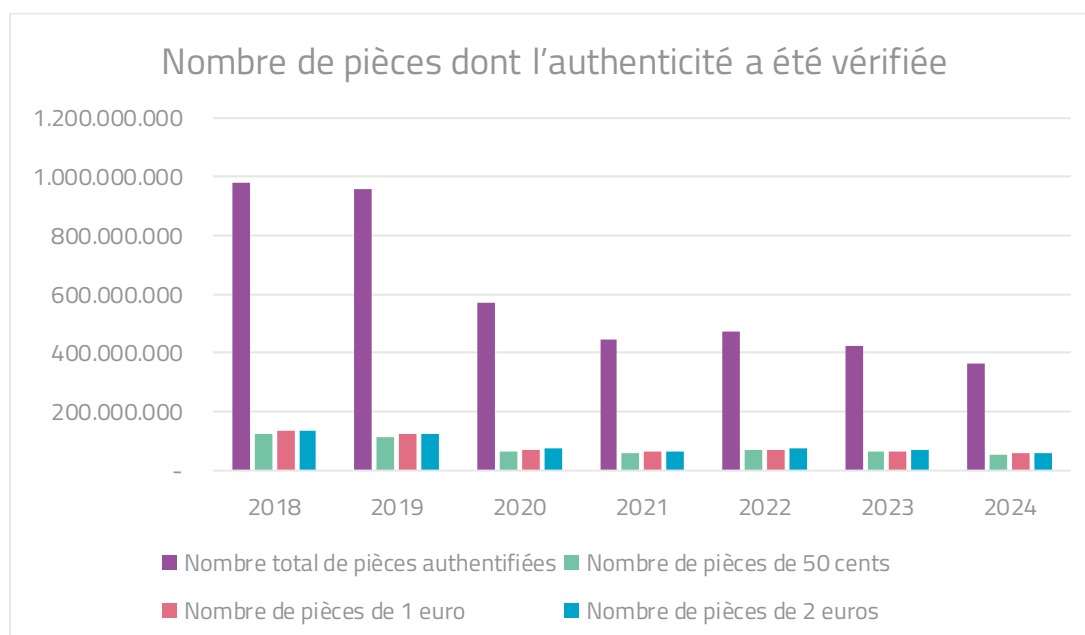
Dans le graphique, « Local » désigne les fausses pièces de 50 cents, 1 euro et 2 euros appartenant aux classes locales (0,20 %). Elles sont souvent composées d'alliages de plomb et d'étain. Les

classes locales ne sont pas classifiées par l'ETSC (European Technical and Scientific Centre) comme des classes « communes ». Elles sont moins courantes et circulent localement, elles sont donc classifiées localement.

Les pièces susmentionnées ont été trouvées dans un flux de pièces contrôlées.

Depuis 2012, la MRB dispose d'un aperçu détaillé du nombre de pièces en euros contrôlées en Belgique pour leur authenticité par les centres de tri, dans le cadre du Règlement européen 1210/2010. Elle porte une attention particulière aux pièces de 50 cents, 1 euro et 2 euros. La tendance à la baisse de l'utilisation de l'argent liquide, amorcée depuis 2015, est frappante. La crise du coronavirus a également eu un gros impact sur l'utilisation de l'argent liquide en 2020 et en 2021, de même que l'introduction de l'arrondi obligatoire dans notre pays. En 2020 et 2021, nous avons observé une baisse des contrôles de l'authenticité des pièces de respectivement 41,6 % et 53,6 % par rapport à 2019, toutes dénominations confondues. En revanche, en 2022, une légère augmentation de 6,2 % a été constatée par rapport à 2021, marquant ainsi une rupture dans la tendance.

Nous avons ensuite observé une nouvelle diminution de 10,5 % en 2023 par rapport à 2022, tendance qui se prolonge en 2024 avec une baisse de 13,4 % par rapport à l'année précédente. Par rapport à 2019, la baisse atteint même à 61,7 %.



CONTRÔLE DE QUALITÉ DE LA PRODUCTION SOUS-TRAITÉE

Concernant le contrôle de la qualité des paramètres visuels et physiques des pièces en euros destinées à la circulation, il convient de mentionner en premier lieu l'externalisation de la production auprès de la Koninklijke Nederlandse Munt. Conformément au cahier spécial des charges, des contrôles de qualité ont été réalisés sur les frappes d'essai et sur les échantillons de production.

En ce qui concerne la production commerciale, et conformément au processus PRO-LAB-03, des contrôles visuels systématiques ont été effectués sur différentes émissions, comme les années précédentes. L'annexe 2 présente un aperçu des différentes étapes de ces contrôles, ainsi que les données ayant conduit à l'approbation du design correspondant (voir également le processus PRO-CON-01).

PIÈCES DE RÉFÉRENCE

Le CNAP belge est le dépositaire central des pièces de référence en euros depuis 2007, suite à une décision du MDWG du 12 octobre 2007. Il s'agit d'une pièce à laquelle se référer en cas de doute sur l'exécution d'une pièce. La procédure européenne de contrôle croisé des pièces en euros du 21.10.2014 stipule : « *Reference Samples of annually produced coins stored at one mint defined by the MDWG: Currently in Belgium* ».

Conformément au système de gestion de la qualité des pièces de monnaie (QMSC), édition n° 7 du 13.05.2015 du MDWG, les échantillons de toutes les dénominations sont stockés dans un lieu central. Le passage pertinent du document se lit comme suit : « *3.1.2. Sample coins of all denominations produced each year are stored at a central place, defined by the MDWG, to allow for a visual examination whenever needed.* »

Comme les années précédentes, le laboratoire a reçu, au cours de l'année passée, une série de pièces de référence en provenance de plusieurs pays de la zone euro qui ont émis ces pièces de circulation. La MRB utilise un tableau Excel pour le suivi. Il permet de les catégoriser par année, par pays (face nationale de la pièce) et/ou par hôtel de la monnaie de la zone euro. Les pièces sont conservées à la MRB dans des fardes par pays.

Par souci d'exhaustivité, il convient de mentionner que le QMSC a été entièrement révisé le 01.09.2024. La nouvelle version est valable à partir du 23.10.2024. Une modification a été apportée au point 3.1.2, relatif aux pièces de référence : « *Whenever requested by the MDWG sample coins should be sent to a central storage location, defined by the MDWG, to allow for visual and property checks whenever needed.* »

2.4. Le coordinateur du cahier spécial des charges

Les activités externalisées pour la période 2022-2025 ont été attribuées et divisées en trois cahiers spéciaux des charges distincts :

1. Le cahier spécial des charges relatif à la **production des pièces destinées à la circulation** (Cahier spécial des charges n° S&L/DA/2020/075)
2. Le contrat de concession pour la **destruction des pièces de monnaie** (Cahier spécial des charges n° S&L/DA/2020/088)
3. La procédure ouverte pour désigner l'opérateur économique avec lequel un contrat de licence peut être conclu, au profit de la MRB, pour les **droits d'exploitation commerciale** des monnaies commémoratives, des monnaies de collection et des médailles (S&L/DA/2021/015).

Concernant le cahier spécial des charges relatif à la production des pièces destinées à la circulation, le marché a été attribué à la Koninklijke Nederlandse Munt (KNM). Pour la production et commercialisation des pièces commémoratives et de collection, un contrat de licence a également été conclu avec la KNM. Enfin, pour la concession de la destruction des pièces retirées de la circulation, la société slovaque *Monea Coin Technology* a été désignée comme partenaire.

2.4.1. Collaboration avec la Monnaie Royale des Pays-Bas (KNM)

Au cours de l'année écoulée, une réunion formelle a été organisée entre la MRB et la KNM. Le 20 juin, la MRB a visité le bâtiment de la Monnaie de la KNM et son atelier, dans le cadre de l'inspection des poinçons commerciaux utilisés en 2023. Lors de cette inspection, 32 poinçons ont été prélevés. Les autres ont été détruits en présence de l'inspecteur de l'essai et du Commissaire des Monnaies, conformément aux dispositions du cahier spécial des charges. La MRB et la KNM se sont ensuite concertées pour établir la proposition officielle du programme annuel des pièces commémoratives pour l'année 2025.

Dans la section suivante, nous examinons plus en détail les sous-domaines des cahiers spéciaux des charges en cours.

LA PRODUCTION DES PIÈCES DESTINÉES À LA CIRCULATION

Les chiffres ci-dessous présentent le nombre de pièces destinées à la circulation que la MRB a commandé en 2024. Sur base de l'évolution des stocks des transporteurs de fonds et de la BNB, nous avons estimé qu'une production de pièces de 5 et 50 cents serait nécessaire au début de l'année 2024 pour répondre à la demande anticipée du marché. Parallèlement, la MRB a passé une commande de pièces de 2 euros, conformément au souhait du ministre des Finances de mettre en circulation, en 2024, deux millions d'exemplaires de la pièce commémorative de 2 euros dédiée à la lutte contre le cancer en Belgique.

Commande du 30.01.2024 :

- 13.900.000 pièces de 0,05 euro
- 3.200.000 pièces de 0,50 euro
- 2.000.000 de pièces de 2 euros (pièce commémorative dédiée à la lutte contre le cancer)

En 2022, la KNM a informé la MRB que, pour la première fois, elle ne pourrait pas respecter le délai de livraison habituel de dix semaines pour les commandes, en raison des difficultés d'approvisionnement en matières premières liées à la guerre en Ukraine et aux sanctions de l'Union

européenne contre la Russie. Cette situation a entraîné une forte contraction du marché européen des métaux. Le nombre de fournisseurs de flans monétaires a diminué, ce qui a allongé les délais d'attente. En 2023 et 2024, la KNM a démontré qu'il n'y avait eu aucune amélioration du marché des fournisseurs, ce qui a nécessité l'allongement des délais de livraison des commandes. Les premières livraisons de la commande du 30.01.2024 ont finalement eu lieu le 03.06.2024, et les dernières ont été effectuées le 12.11.2024.

Au printemps 2024, les livraisons des commandes passées le 01.06.2023 et le 17.10.2023 ont été reçues. À la date du 15 avril 2024, la MRB a réceptionné l'intégralité de ces commandes, comme détaillé ci-dessous.

Commande du 01.06.2023 :

- 7.500.000 pièces de 0,10 euro
- 17.000.000 pièces de 0,20 euro
- 2 000 000 de pièces de 2 euros (pièce commémorative de la présidence de l'UE)

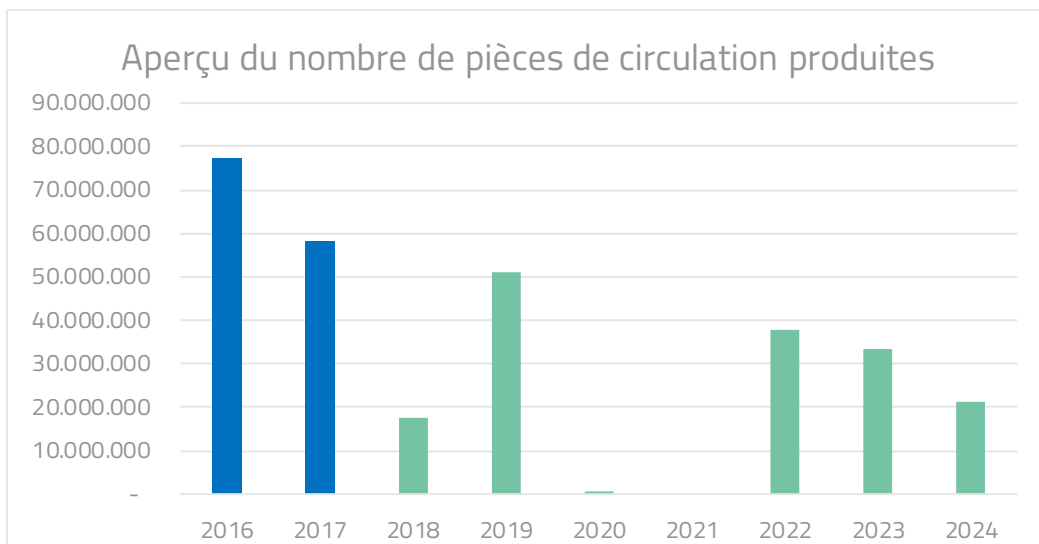
Commande du 17.10.2023 :

- 9.000.000 pièces de 0,05 euro

Enfin, la MRB a passé une autre commande le 24 décembre avec les crédits supplémentaires obtenus :

- 11.000.000 de pièces de 0,05 euro
- 13.000.000 de pièces de 0,10 euro
- 16.660.000 pièces de 0,20 euro

En raison de la demande tardive, formulée le dernier jour ouvrable de l'année, nous incluons cette commande dans les chiffres de production de 2025, car les pièces porteront l'année de référence 2025.



PIÈCES COMMÉMORATIVES ET DE COLLECTION 2024

La foire commerciale « *World Money Fair* » de Berlin a, comme à l'accoutumée, marqué l'ouverture de l'année commerciale 2024 au grand public, bien que nous ayons déjà organisé une présentation de pièces en janvier pour un nombre limité d'invités. Tant [piecescommemoratives.be](https://www.piecescommemoratives.be) que la MRB étaient présents. Lors de la foire, le 2 février, le Commissaire des Monnaies a offert aux collectionneurs présents l'opportunité de s'entretenir avec lui lors d'une brève séance de dédicaces. Le « set WMF 2024 », spécialement édité pour la foire et ayant pour thème les « Carbonades flamandes », était disponible à l'achat sur place.

Le programme annuel 2024 a été approuvé dans son intégralité par le ministre des Finances, monsieur Vincent Van Peteghem, le 4 septembre 2023. Voici les thèmes sélectionnés et les tirages maximums par pièce :

Dénomination	Thème	Exécution	Tirage maximum
2 euros	Présidence belge de l'UE	Bicolore (FDC)	125.000
2 euros	Présidence belge de l'UE	Bicolore (Proof)	5.000

2 euros	Lutte contre le cancer en Belgique	Bicolore (FDC)	125.000
2 euros	Lutte contre le cancer en Belgique	Bicolore (Proof)	5.000
2,5 euros	Année James Ensor	Laiton	25.000
2,5 euros	L'abeille en Belgique	Laiton	25.000
5 euros	Lucky Luke	Cupronickel	15.000
10 euros	75 ans de l'OTAN	925 °/°° argent	3.000
12,5 euros	25 ^e anniversaire de mariage du couple royal	999 °/°° or	2.500
20 euros	Team Belgium	925 °/°° argent	2.500
Set FDC	Set FDC 2024 sur le thème de la ville de Namur + Les deux pièces de 2,5 euros	Divers	6.000
Set Belle Épreuve	Set Belle Épreuve 2024	Divers	500
Set Benelux	Set Benelux 2024	Divers	3.500
Set WMF	Carbonades flamandes	Divers	500

Puisque le roi des Belges reste l'autorité émettrice, des arrêtés d'émission concernant les pièces commémoratives ont été publiés :

- l'AR du 12.12.2023 relatif à l'émission en 2024 de pièces de monnaie commémoratives (*publié au Moniteur belge le 10.01.2024*)
- l'AR du 12.12.2023 relatif à l'émission en 2024 de la pièce commémorative de 2 euros à l'occasion de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne durant le premier semestre 2024 (*MB 10.01.2024*).
- l'AR du 24.04.2024 relatif à l'émission en 2024 de la pièce commémorative de 2 euros en reconnaissance de la lutte contre le cancer en Belgique (*MB 08.05.2024*).

PRÉSENTATION DES PIÈCES DE MONNAIE

Conformément au cahier spécial des charges, le prestataire est tenu d'organiser et financer chaque année les présentations officielles de chaque émission d'une pièce commémorative de 2 euros. Ces événements se déroulent dans un lieu mis gracieusement à disposition par le donneur d'ordre, la Monnaie Royale de Belgique (MRB).

Le premier événement de présentation de l'année s'est tenu le lundi 15 janvier 2024 en soirée, à l'Hôtel des Finances, le cabinet du Ministre des finances. La MRB y a dévoilé la pièce de 2 euros à l'occasion de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, en présence de nombreux ministres des Finances européens. Le Ministre des finances Vincent Van Peteghem a prononcé le discours d'ouverture, suivi d'une brève allocution de Christine Lagarde, présidente de la BCE. Le Commissaire des Monnaies a ensuite procédé au dévoilement officiel de la pièce.

La deuxième pièce de 2 euros de l'année 2024 rend hommage à la lutte contre le cancer en Belgique. Sa présentation au public a eu lieu lors du spectacle de clôture de l'événement cycliste et caritatif « 1.000 km », organisé par *Kom op tegen Kanker* à Malines. Depuis la scène de la Grand-Place de Malines, le ministre des Finances, le directeur de *Kom op tegen Kanker* et le Commissaire des Monnaies ont pris la parole, avant de dévoiler officiellement la pièce.

DESIGNS

2 euros - Présidence belge de l'UE



La présidence belge du Conseil de l'Union européenne a été symboliquement représentée sur la pièce commémorative de 2 euros par une volée de 27 hirondelles, représentant les 27 États membres. Ce motif illustre à la fois l'unité et la diversité de l'Union, chaque hirondelle évoluant en harmonie avec le groupe tout en conservant une certaine liberté de mouvement.

En bas à gauche de la pièce figure le texte anglais « BELGIAN PRESIDENCY OF THE COUNCIL OF THE EU 2024 » (Présidence belge du Conseil de l'UE 2024). Au centre de la pièce figurent les 27 hirondelles entourant le code pays « BE ». À gauche de la pièce figurent les initiales « IB » de la créatrice Iris Bruijns, en bas la marque du Commissaire des Monnaies - un flacon d'erenmeyer avec un aster - et la marque de la Monnaie Royale Néerlandaise - le bâton de Mercure.

2 euros – Lutte contre le cancer en Belgique



La deuxième pièce de 2 euros de 2024 était consacrée à la lutte contre le cancer en Belgique, en guise d'hommage et d'encouragement à toutes les personnes touchées par cette maladie dans notre pays, qu'il s'agisse des patients eux-mêmes ou de leurs proches.

L'avers présente un arc-en-ciel stylisé sur le haut, symbole de l'espoir d'un monde sans cancer, avec la mention du pays et de l'année « BE 2024 ». Au centre, un ruban de sensibilisation, prenant la forme d'un battement de cœur, que l'on épingle souvent pour témoigner de sa solidarité envers les patients. Au bas de la pièce, l'inscription bilingue « Lutte contre le cancer – Strijd tegen kanker » est encadrée par les initiales « IB » de la créatrice Iris Bruijns, et par les marques du Commissaire des Monnaies et de la Monnaie Royale Néerlandaise.

2,5 euros - Année James Ensor & L'abeille



La première pièce de 2,5 euros de 2024 rend hommage à l'artiste belge James Ensor, dont l'œuvre a été mise à l'honneur tout au long de l'année à travers de nombreuses expositions et événements, 75 ans après sa disparition.

L'avvers de la pièce présente en arrière-plan les deux personnages centraux du tableau « L'intrigue ». En haut, à droite, figure le célèbre « Autoportrait au chapeau à fleurs » en relief, et en bas la signature d'Ensor et la référence à l'Année James Ensor.

Grâce à un code QR sur la *coincard* accompagnant la pièce, les collectionneurs pouvaient télécharger et sauvegarder un NFT gratuit. Il s'agit d'une image numérique représentant l'une des œuvres de James Ensor, accompagnée d'un certificat de propriété. Au total, cinq tableaux différents d'Ensor étaient disponibles sous forme de NFT, chacun ayant un degré de rareté spécifique.

Le thème de la deuxième pièce de 2,5 euros était « L'abeille en Belgique ». L'avvers représente une abeille et une fleur de cerisier stylisées. En arrière-plan figure la carte de la Belgique, représentée sous la forme d'alvéoles d'abeille. Cette carte se révèle plus ou moins visible en fonction de l'angle sous lequel on observe la pièce. Cette pièce a été présentée au public lors de l'ouverture de la Semaine de l'abeille, le 26 mai, au Jardin botanique de Meise.

Le revers de la pièce présente la valeur faciale, l'année et la carte de l'Europe, entourées de la légende trilingue BELGIË-BELGIQUE-BELGIEN. La marque du Commissaire des Monnaies belge et la marque de l'atelier de frappe figurent en bas, accompagnées des initiales de la créatrice Iris Bruijns, à droite.

5 euros - Lucky Luke



Comme les années précédentes, la pièce de 5 euros de 2024 a été utilisée pour rendre hommage à un héros de bande dessinée belge. Cette année, l'honneur est revenu à Lucky Luke, le cow-boy du Far West. La moitié du tirage des pièces de 5 euros a été émise en relief et l'autre moitié en couleur. Les deux pièces présentent, sur l'avvers, Lucky Luke, assis sur son cheval et fidèle compagnon, Jolly Jumper.

Le revers de cette pièce présente la valeur faciale, l'année et la carte de l'Europe, entourées de la légende trilingue BELGIË-BELGIQUE-BELGIEN. La marque du Commissaire des Monnaies belge et la marque de l'atelier de frappe figurent en bas, accompagnées des initiales « IB » de la créatrice Iris Bruijns, à droite.

10 euros – 75 ans de l'OTAN



La pièce commémorative de 10 euros en argent de 2024 marque le 75^e anniversaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ou OTAN, dont la Belgique fait partie. Notre pays entretient d'ailleurs un lien particulier avec l'OTAN puisque son siège se situe à Bruxelles.

L'avers présente l'emblème de l'OTAN projeté sur un globe composé de plusieurs points pour souligner l'aspect intergouvernemental de l'organisation. L'abréviation de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord est affichée en anglais, en néerlandais et en français. Le Jubilé est également écrit dans ces trois langues, en forme d'anneau spatial, ponctué à chaque fois par l'étoile de l'OTAN : NATO * NATO * OTAN * 75 YEARS * ANS.

Le revers de la pièce présente le Roi Philippe tourné vers la droite, avec son monogramme et le millésime « 2024 », dans un hendécagone. Dans l'anneau extérieur, le nom du pays figure dans les trois langues officielles, complété par la marque d'atelier, l'inscription « 10 euros », le différent du Commissaire des Monnaies et les initiales « LL » du concepteur Luc Luycx.

12,5 euros - 25^e anniversaire de mariage du couple royal



Comme les années précédentes, la pièce d'or de 12,5 euros est dédiée à la thématique de la famille royale. En 2024, la pièce a célébré le 25^e anniversaire de mariage du Roi Philippe et de la Reine Mathilde. L'avvers présente le portrait du couple royal, entouré du chiffre 25 et de leur monogramme commun. Iris Buijns a réalisé le design.

Le revers montre le Roi Philippe de profil vers la droite, avec son monogramme et le millésime « 2024 », dans une forme hendécagone. Dans l'anneau extérieur, le nom du pays figure dans les trois langues officielles, ainsi que la marque d'atelier, la valeur nominale, le différent du Commissaire des Monnaies et les initiales « LL » du concepteur Luc Luycx.

20 euros - Team Belgium



Pour la pièce commémorative de 20 euros en argent de 2024, il a été décidé de créer une pièce « Team Belgium » en collaboration avec le COIB, pour célébrer la participation de la délégation belge aux Jeux olympiques de Paris.

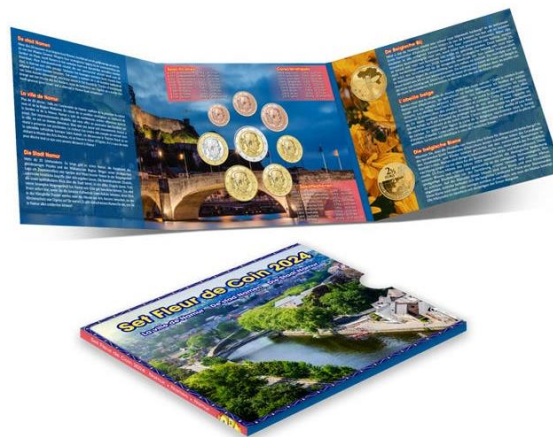
L'avers présente à gauche, sur une surface en relief, le logo doré du *Team Belgium*. À droite, sur la surface réfléchissante, une représentation de « *The Embrace* », l'identité visuelle du COIB pendant les Jeux olympiques de Paris. Ce symbole représente deux bras qui s'étendent pour envelopper et étreindre les gens, diffusant ainsi un message d'unité. L'extrémité des bras n'est pas visible, pour évoquer l'idée de l'infini. Le design de la pièce a été réalisé par Iris Bruijns.

La pièce a été présentée le 25 juin lors d'une conférence de presse.

Le revers présente le Roi Philippe de profil vers la droite, avec son monogramme et le millésime « 2024 », dans une forme hendécagone. Dans l'anneau extérieur, le nom du pays figure dans les trois langues officielles, ainsi que la marque d'atelier, la valeur nominale, le différent du Commissaire des Monnaies et les initiales « LL » du concepteur Luc Luycx.

Set FDC 2024

Le set Fleur De Coin (FDC) de l'année 2024 a mis à l'honneur la ville de Namur, succédant ainsi à Bruxelles (2019), Anvers (2020), Liège (2021), Gand (2022), et Eupen (2023). Il inclut les deux pièces commémoratives de 2,5 euros émises en 2024.



Set Benelux 2024

En 2024, comme les années précédentes, notre pays a de nouveau participé à l'élaboration du set Benelux. Le set Benelux 2024 comprend les pièces de circulation en qualité « Fleur De Coin » des trois pays du Benelux, ainsi qu'une médaille conçue et frappée par la Monnaie Royale des Pays-Bas. Pour cette édition, le 80^e anniversaire de l'union douanière du Benelux a été choisi comme thème central de la série.



Set World Money Fair 2024

Comme le veut la tradition, un set spécial a été conçu à l'occasion de la *World Money Fair* de Berlin, disponible exclusivement lors de cet événement. Après les éditions 2021, 2022 et 2023 consacrées aux « Spécialités belges », cette thématique a été prolongée en 2024 avec un set dédié aux « Carbonades flamandes ».



DESTRUCTION DE PIÈCES DE MONNAIE

La MRB n'a soumis aucun nouveau lot de pièces à Monea, le sous-traitant chargé de la destruction, en 2024. Cependant, les préparatifs pour une nouvelle demande de destruction, prévue à la mi-2025, sont déjà en cours.

2.4.2. Collaboration avec d'autres pays de la zone euro

Comme en 2023, une convention d'échange a été conclue avec le Portugal (Banco de Portugal) en 2024, permettant d'écouler du stock belge de pièces de 1 et 2 cents, devenues excédentaires dans notre pays depuis l'entrée en vigueur des règles d'arrondi. Cette opération d'échange évite à la fois la destruction de ces pièces et la production de la dénomination reçue en échange. Au total, 20 millions de pièces de 2 cents et 15 millions de pièces de 1 cent ont été échangées contre 1 100 000 pièces de 50 cents en provenance du Portugal. Les transports maritimes de ces pièces ont eu lieu en mai.

Un accord a également été signé fin 2024 avec la Banque nationale de Croatie pour la vente de pièces de 1 et de 2 cents provenant de stocks belges. La MRB avait déjà conclu un premier contrat de vente avec la Banque nationale de Croatie en 2022. À l'époque, dans le cadre des préparatifs de l'adoption de l'euro en 2023, la Croatie avait complété sa propre production par des pièces importées d'autres pays de la zone euro. Elle avait alors acheté 35 millions de pièces de 1 cent, 43 millions de pièces de 2 cents et 35 millions de pièces de 1 euro.

Cette fois-ci, il a été convenu de vendre un total de 30,1 millions de pièces de 1 cent et 20 millions de pièces de 2 cents. Les transports seront effectués au cours du deuxième trimestre 2025.

3. Conclusion sur la gestion de la qualité 2024 et perspectives 2025

Comme prévu, au cours de l'été 2024, la MRB a signé le contrat avec la Banque nationale de Belgique pour finaliser le déménagement de son laboratoire vers le nouveau cash center de la BNB à Zellik, à partir du 1^{er} janvier 2025. Le second semestre a donc été consacré aux préparatifs de ce déménagement.

En outre, comme espéré, la certification ISO 9001:2015 a été renouvelée pour une période de trois ans par un organisme d'accréditation externe. Cela confirme une fois de plus que la structure et l'organisation actuelles de la MRB répondent aux normes de qualité requises.

La MRB a également cherché à sensibiliser les citoyens belges à leur comportement de thésaurisation des pièces via une campagne de communication. En parallèle, des consultations régulières avec les parties prenantes ont permis un suivi précis des stocks et une gestion optimale des budgets alloués à la production. Enfin, la MRB a poursuivi son engagement à l'international en participant à des missions de représentation et en concluant plusieurs accords bilatéraux pour l'affectation des pièces de 1 et 2 cents excédentaires.

Giovanni Van de Velde

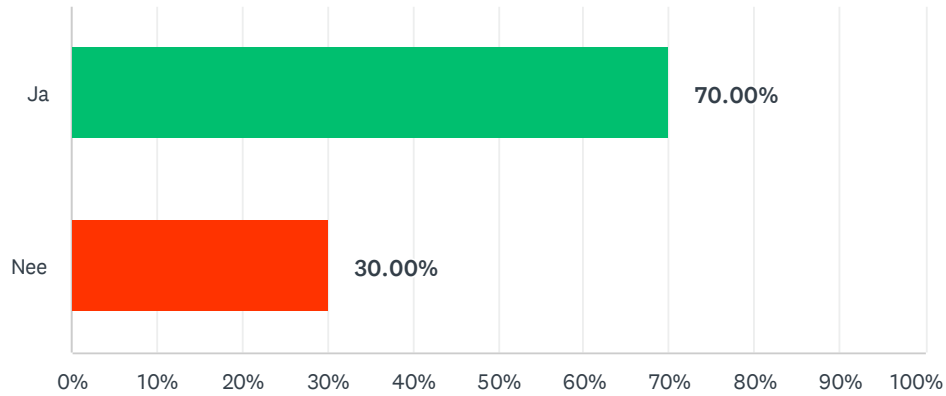
Commissaire des Monnaies

4. Annexes

- Annexe 1 : Enquête de satisfaction
- Annexe 2 : Aperçu de la production commerciale et des non-conformités
- Annexe 3 : Aperçu historique des conventions d'échange

V1 Heeft u het voorbije jaar contact (telefonisch, per mail of fysiek) gehad met medewerkers van het waarborgkantoor?

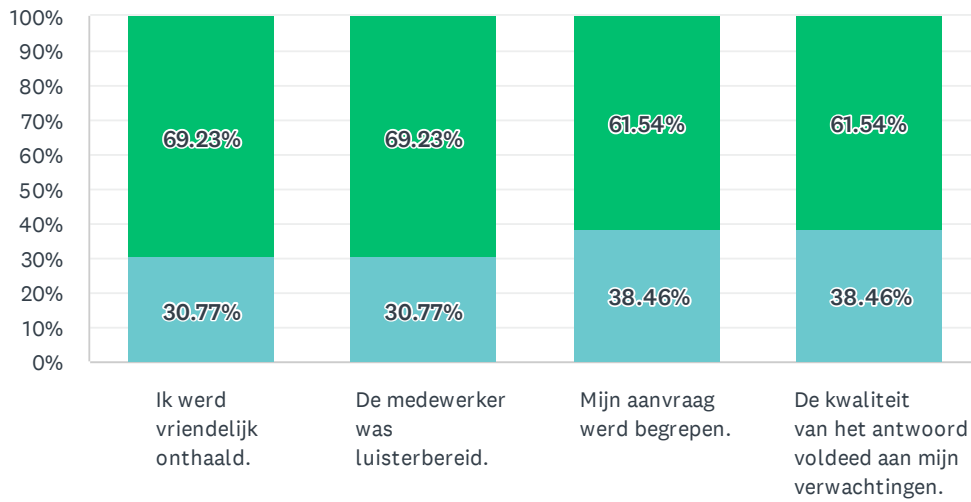
Beantwoord: 20 Overgeslagen: 0



ANTWOORDKEUZEN	REACTIES	
Ja	70.00%	14
Nee	30.00%	6
TOTAAL		20

V2 Beoordeel onderstaande stellingen:

Beantwoord: 13 Overgeslagen: 7

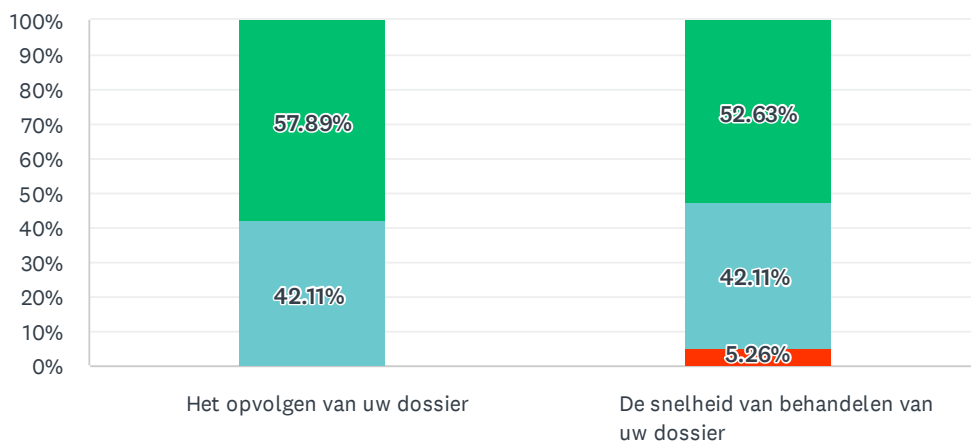


■ Helemaal n...
 ■ Eerder niet ...
 ■ Eerder akk...
 ■ Helemaal a...

	HELEMAAL NIET AKKOORD	EERDER NIET AKKOORD	EERDER AKKOORD	HELEMAAL AKKOORD	TOTAAL	GEWOGEN GEMIDDELDE
Ik werd vriendelijk onthaald.	0.00% 0	0.00% 0	30.77% 4	69.23% 9	13	3.69
De medewerker was luisterbereid.	0.00% 0	0.00% 0	30.77% 4	69.23% 9	13	3.69
Mijn aanvraag werd begrepen.	0.00% 0	0.00% 0	38.46% 5	61.54% 8	13	3.62
De kwaliteit van het antwoord voldeed aan mijn verwachtingen.	0.00% 0	0.00% 0	38.46% 5	61.54% 8	13	3.62

V3 Hoe tevreden bent u over de volgende aspecten?

Beantwoord: 19 Overgeslagen: 1

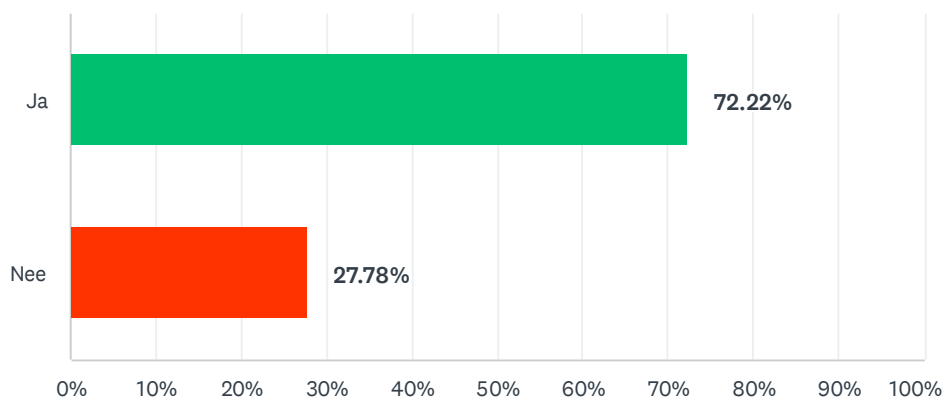


■ Zeer ontev...
 ■ Ontevreden
 ■ Tevreden
 ■ Zeer tevre...

	ZEER ONTEVREDEN	ONTEVREDEN	TEVREDEN	ZEER TEVREDEN	TOTAAL	GEWOGEN GEMIDDELDE
Het opvolgen van uw dossier	0.00% 0	0.00% 0	42.11% 8	57.89% 11	19	3.58
De snelheid van behandelen van uw dossier	5.26% 1	0.00% 0	42.11% 8	52.63% 10	19	3.42

V4 Bent u een fabrikant?

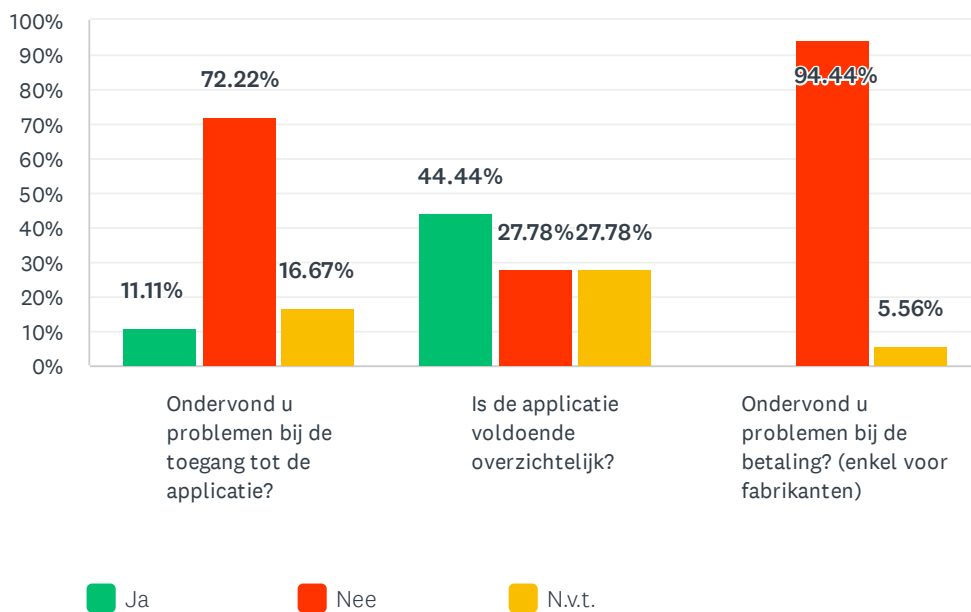
Beantwoord: 18 Overgeslagen: 2



ANTWOORDKEUZEN	REACTIES	
Ja	72.22%	13
Nee	27.78%	5
TOTAAL		18

V5 Beoordeel onderstaande stellingen:

Beantwoord: 18 Overgeslagen: 2



	JA	NEE	N.V.T.	TOTAAL	GEWOGEN GEMIDDELDE
Ondervond u problemen bij de toegang tot de applicatie?	11.11% 2	72.22% 13	16.67% 3	18	1.87
Is de applicatie voldoende overzichtelijk?	44.44% 8	27.78% 5	27.78% 5	18	1.38
Ondervond u problemen bij de betaling? (enkel voor fabrikanten)	0.00% 0	94.44% 17	5.56% 1	18	2.00

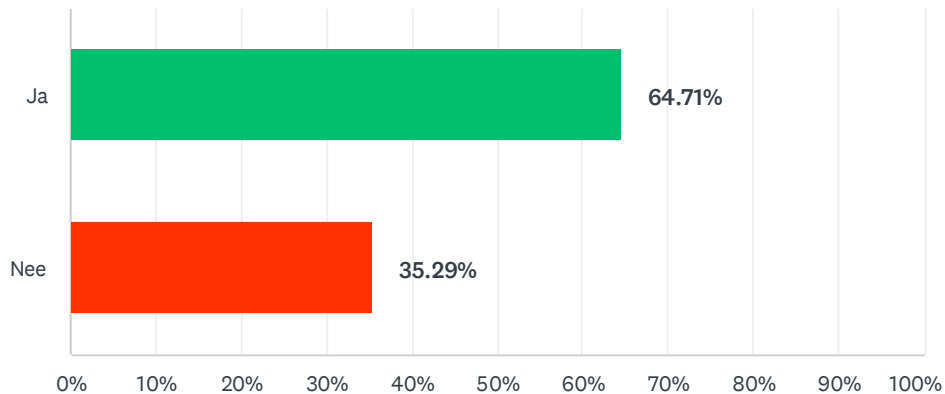
V6 Geef hier uw eventuele opmerkingen of suggesties aangaande de applicatie:

Beantwoord: 4 Overgeslagen: 16

#	REACTIES	DATE
1	Depuis le premier contact en 2017 j'ai toujours été bien accueilli avec beaucoup de sympathie et professionnalisme. En vous remerciant bien à vous .	12/5/2024 9:40 AM
2	Veel omslachtig om dat het eindresultaat te geraken zou eenvoudiger kunnen	12/4/2024 2:31 PM
3	Je vous remercie	12/4/2024 8:28 AM
4	De handleiding die on pdf beschikbaar is, zou geïntegreerd moeten worden in de applicatie, vb. Met een API of via i-buttons die meer uitleg geven na er op geklikt te hebben	12/2/2024 5:34 PM

V7 Consulteerde u de handleiding voor de applicatie van het waarborgregister?

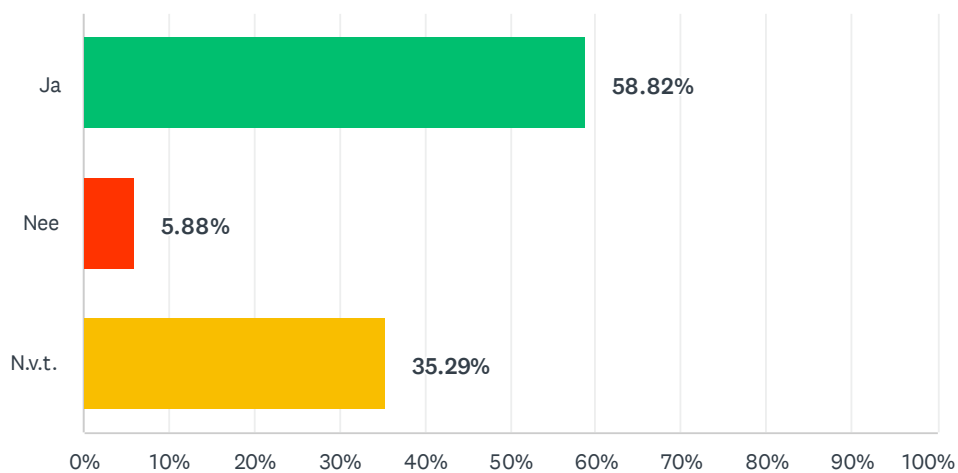
Beantwoord: 17 Overgeslagen: 3



ANTWOORDKEUZEN	REACTIES	
Ja	64.71%	11
Nee	35.29%	6
TOTAAL		17

V8 Indien ja, is de handleiding voldoende duidelijk?

Beantwoord: 17 Overgeslagen: 3



ANTWOORDKEUZEN	REACTIES	
Ja	58.82%	10
Nee	5.88%	1
N.v.t.	35.29%	6
TOTAAL		17

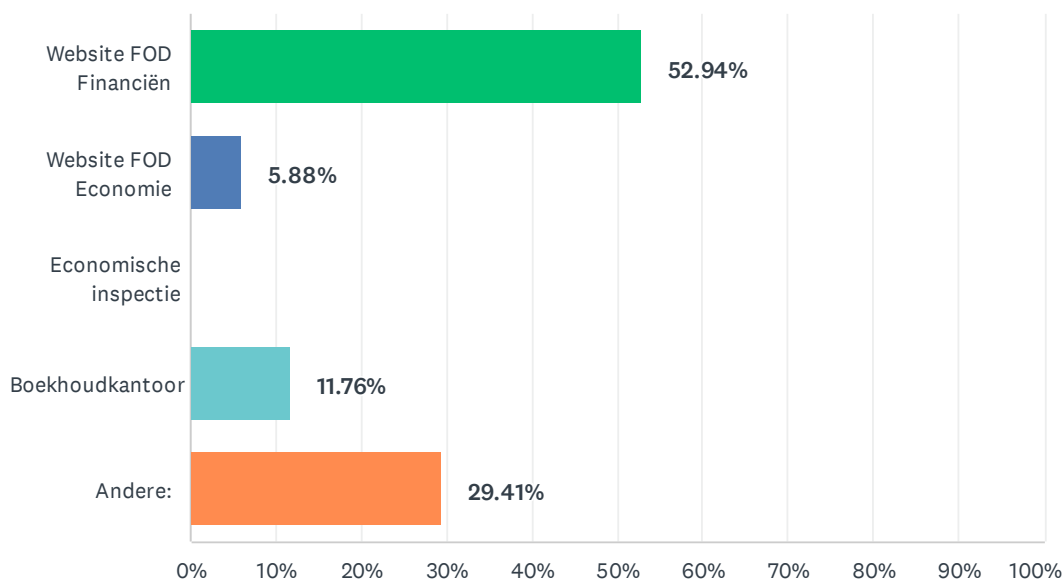
V9 Geef hier uw eventuele opmerkingen of suggesties aangaande de handleiding voor de applicatie:

Beantwoord: 2 Overgeslagen: 18

#	REACTIES	DATE
1	Teveel verschillende plaatsen waar je moet gaan zoeken	12/4/2024 2:32 PM
2	Integreer die handleiding in de applicatie zelf	12/2/2024 5:35 PM

V10 Via welk kanaal kent u het Waarborgkantoor?

Beantwoord: 17 Overgeslagen: 3



ANTWOORDKEUZEN	REACTIES	
Website FOD Financiën	52.94%	9
Website FOD Economie	5.88%	1
Economische inspectie	0.00%	0
Boekhoudkantoor	11.76%	2
Andere:	29.41%	5
TOTAAL		17

#	ANDERE:	DATE
1	Des connaissances dans la profession	12/23/2024 4:11 PM
2	A l'IATA Namur via ma professeure de gestion	12/5/2024 2:31 PM
3	Info via internet over meesterstempels voor juweelontwerpers.	12/4/2024 4:54 PM
4	School	12/4/2024 2:32 PM
5	Opleiding goudsmid	12/2/2024 3:13 PM

Overzicht herdenkingsmunten 2024 - Aperçu pièces commémoratives 2024

Munt - Pièces	PRO-CON-01/02 (fiche 7)	PRO-LAB-03 (fiche 3)	PRO-LAB-03 (fiche 6)
	Validatie - Validation design	Validatie testslag - Validation frappe test	Validatie aanmuntning - Validation frappe production
2 euro Présidence de l'UE Belgique BU	04-09-23	21-09-23	06-11-23
2 euro Présidence de l'UE Belgique Proof	04-09-23	20-09-23	06-11-23
2 euro Lutte contre le cancer en Belgique BU	19-03-24	24-04-24	24-04-24
2 euro Lutte contre le cancer en Belgique Proof	19-03-24	24-04-24	24-04-24
2,5 euro L'année James Ensor	01-02-24	16-04-24	22-04-24
2,5 euro L'Abeille	25-03-24	24-04-24	17-05-24
5 euro Lucky Luke	10-06-24	02-07-24	18-09-24
10 euro 75 ans de l'OTAN	01-02-24	22-02-24	28-03-24
12,5 euro 25e anniversaire de mariage du couple Royal	27-08-24	18-09-24	22-10-24
	26-03-24	30/04/2024 NOK 29/05/2024 NOK 25/06/2024 OK	28-06-24
20 euro Team Belgium			
Set Proof	-	02-02-24	12-03-24
Set FDC - WMF - Benelux	-	10-01-24	19-01-24

Annexe 3 - Aperçu des opérations échange, achat et vente ' KMB - autres pays de l'UE

Année	Type	contrepartie	IN		OUT	
			Denom.	#	Denom.	#
2024	échange	Portugal	€ 0,50	1.100.000	€ 0,01	15.000.000
					€ 0,02	20.000.000
2023	échange	Portugal	€ 0,50	900.000	€ 0,01	15.000.000
					€ 0,02	15.000.000
2022	vente	Croatie	-	-	€ 0,01	35.000.000
					€ 0,02	43.000.000
					€ 1,00	35.000.000
2022	échange	Slovaquie	€ 0,20	16.000.000	€ 1,00	6.000.000
					€ 2,00	2.500.000
2022	échange (vente)	Pays-Bas	-	-	€ 0,20	5.400.000
2021	échange (achat)		€ 0,20	5.400.000	-	-
2021	vente	Allemagne	-	-	€ 0,01	45.000.000
					€ 0,02	45.000.000
2020	échange	Portugal	€ 2,00	€ 970.625,00	€ 0,01	65.625.000
					€ 0,02	64.250.000
2018	échange	Slovénie	€ 0,50	7.500.000	€ 2,00	4.500.000
2017	achat	Pays-Bas	€ 0,01	15.000.000	-	-
			€ 0,02	14.040.000		
2017	échange	Autriche	€ 0,05	5.000.000	€ 2,00	15.000.000
			€ 0,10	10.000.000		
2017	échange	Slovénie	€ 0,50	5.000.000	€ 2,00	3.000.000
2016-2017	achat	Pays-Bas	€ 0,01	27.000.000		
			€ 0,02	34.000.000		
2015-2016	échange	Pays-Bas	€ 0,10	14.000.000	€ 0,20	17.010.000
			€ 0,50	4.000.000		